



NEW BRUNSWICK  
ENERGY & UTILITIES BOARD

COMMISSION DE L'ÉNERGIE ET DES SERVICES PUBLICS  
NOUVEAU-BRUNSWICK

Le 1<sup>er</sup> juin 2022

**Par Courriel**

Toutes les parties

**Objet: Liberty Utilities (Gaz Nouveau-Brunswick) – Instance n° 494 demande de tarification**

---

La Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick (Commission) accuse réception de la lettre de M. Dave Lavigne datée du 30 mai 2022.

Dans cette lettre, M. Lavigne, au nom de Liberty, a demandé un appel téléphonique avec le personnel de la Commission pour discuter de cette lettre et de la meilleure façon de procéder.

La décision partielle de la Commission, datée du 19 mai 2022, indique que « la Commission délivrera une ordonnance établissant les tarifs de distribution pour chaque catégorie de clients, lesquels entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2022, » sous réserve de l'approbation des nouveaux documents déposés par Liberty.

Toutefois, pour permettre la discussion, la Commission ne délivrera pas d'ordonnance approuvant les tarifs pour le moment et fournira d'autres directives dans les prochains jours.

Cordialement,

Kathleen Mitchell  
Greffière en chef